

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 4 JUILLET 2023

**DEL-2023-181**

L'An deux mille vingt-trois, le 4 juillet, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/06/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

### Étaient présents :

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :**

**Titulaires :** Mmes LAFARIE, PARIS,  
MM. BARRY, CALONE, COUTIER, PAULY, PELLARIN.

**Suppléants :** .

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :**

**Titulaires :** MM. BOUVARD C, BOUVARD M, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, FONTAINE, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

**Suppléants :** .

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN :**

**Titulaires :** Mme TARAGON,  
MM. AEBISCHER, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

**Suppléants :** M. BOSSON.

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON :**

**Titulaires :** MM. CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT.

**Suppléants :** .

#### **Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. BOISIER, CALLET, CHARBONNIER, DEAGE, DUGAVE, EVERAERE, GUILLOTTE, REY, SONNERAT.

**Suppléants :** .

#### **Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. CARTIER, FRANCOIS.

**Suppléants :** .

#### **Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :**

**Titulaires :** MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

**Suppléants :** .

#### **Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :**

**Titulaires :** Mme WENDLING,  
MM GENOUD, GEORGES, GRANGER, MILLET-URSIN.

**Suppléants :** M. PERISSOUD.

### Avaient donné pouvoir :

Mme AUDETTE.

MM. BUFFLIER, BOUCHET, CHARLOT-FLORENTIN, GILLET, MARTIN-COCHER, ROLLIN, SADDIER.

### Étaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER.  
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACHELLARD, BARBIER, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCLIER, BURNET, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, DEFAGO, DERONZIER, DUNAND, GAUDIN, GILET, GONDA, GYSELINCK, HAVEL, HENON, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, MUGNIER, OBERLI, PENHOÛËT, PEROU, PERRET, PETIT, PEUGNIEZ, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

### Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, JAILLET,

MM. BLOQUET, CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

M. PAILLOLE : de Syan'EnR.

Peuvent prendre part au vote de cette délibération : les délégués des collèges des communes sous concession des secteurs d'Annecy, Bonneville, Saint-Julien et Thonon, du collège des communes sous ELD, du collège des Syndicats Intercommunaux sous ELD, et du collège des Etablissements Publics de Coopération intercommunale.

Membres en exercice :	104
Présents :	43
Membres habilités à prendre part au vote :	100
Votants :	41
Représentés par mandat :	8

**Objet : NUMERIQUE – TERRITOIRES INTELLIGENTS ET USAGES NUMERIQUES - LANCEMENT DU « PACK CYBER PREMIERS PAS » - ADAPTATION DES COTISATIONS AU SERVICE ET MODALITES D'APPLICATION DE LA SUBVENTION ANSSI**

### Exposé du Président,

Afin de lancer le service « Cyber Premiers Pas », consécutif à l'obtention de la subvention de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) (Le SYANE est lauréat de l'appel à projets de 2022 de l'ANSSI et a perçu une subvention de 274.378 Euros.), et d'en faire bénéficier les communes (sauf THONON-LES-BAINS) et les Communautés de Communes de Haute-Savoie, les membres du Comité ont notamment approuvé, lors de la séance du 13 octobre 2022 :

- le principe d'une adhésion au service cybersécurité « Pack Cyber Premiers Pas » par **toute commune ou Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)** souhaitant bénéficier des services en cybersécurité du SYANE, selon les modalités financières suivantes :
  - o 0,075 Euros par habitant pour les communes,
  - o 0,025 Euros par habitant pour les EPCI.
- qu'en fonction du type de services et de la volumétrie souhaitée, **la commune ou l'EPCI devra également s'acquitter d'une cotisation spécifique** : la cotisation spécifique sera déterminée par le volume que permettra la mutualisation ainsi que par l'intégration de la quote-part de subvention de l'ANSSI.

Ainsi, le lancement du service « Cyber Premiers Pas » impliquait, dans un premier temps, que le SYANE, seul bénéficiaire de la subvention précitée, lance un appel d'offres afin d'acheter des produits et licences de cybersécurité, qui, dans un second temps, seront mis à disposition des collectivités adhérentes à ce nouveau service. En ce sens, une consultation en appel d'offres ouvert a été lancée par le SYANE le 17 janvier 2023.

Lors du Bureau syndical du 23 mars 2023, les membres du Bureau :

- ont donné leur accord à la conclusion des accords-cadres à bons de commande retenus par la Commission d'Appel d'Offres, et autorisé le Président à les signer,
- ont autorisé le Président à signer, pour chacun des accords-cadres, les bons de commandes correspondants lors de la survenance des besoins pendant toute la durée des accords-cadres.

La conclusion de ces accords-cadres, notifiés le 12 avril 2023, a notamment permis au SYANE, **d'établir une stratégie financière plus précise s'agissant de la répartition de la subvention de l'ANSSI à destination des communes et EPCI de Haute-Savoie**, futurs adhérents du service « Cyber Premiers Pas ».

**Au regard des simulations d'adhésion réalisées**, il est proposé aux membres du Comité syndical **d'adapter la tarification initialement proposée en intégrant un tarif d'adhésion plancher et un tarif d'adhésion plafond pour les communes, ainsi que le principe de versement de la subvention venant en déduction de la cotisation spécifique pour les solutions choisies :**


PROPOSITION DE TARIFICATION DU SERVICE « CYBER PREMIERS PAS »

<b>Communes</b>	<b>EPCI</b>
<b>Adhésion au service</b>	<b>Adhésion au service</b>
0,075 € par habitant	0,025 € par habitant
Plancher de 87,50 €	Pas de plancher
Plafond de 2.500 €	Pas de plafond
<b>Cotisation spécifique</b>	<b>Cotisation spécifique</b>
<b>Cotisation spécifique à l'usage des solutions Cyber en fonction des volumes commandés</b>	Cotisation spécifique à l'usage des solutions Cyber en fonction des volumes commandés
<b>Déduction de la subvention SYANE/ANSSI à hauteur de 70 % des montants engagés TTC, dans un plafond de 1.300 € par collectivité</b>	Pour les Communautés de Communes, déduction de la subvention SYANE/ANSSI à hauteur de 70 % des montants engagés TTC, dans un plafond de 1.300 € par collectivité

Ainsi, afin de préciser les modalités financières d'adhésion au service « Cyber Premiers Pas », les membres du Comité sont invités :

1. à approuver les modifications tarifaires ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

